CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E33109** **VALABLE JUSQU'AU** **01/10/2027**

ÉDITÉ LE 08/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2006

Raison sociale : ENTREPRISE DE PLATRERIE MANOT - EPM

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/01/2024

Capital : 60 000

10 PLACE ROBERT BEAUMONT
80300 WARLOY-BAILLON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AMIENS RCS488 219 916 00027

Siret : 488 219 916 00027

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 23 4931OB

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H26205D

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H26205D

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 22 49 09 79 **Fax :**

Portable : 06 46 07 82 48

Responsabilité légale :
MANOT GAUTHIER PRÉSIDENT / MANOT GAUTHIER LUDOVIC ROLAND MICHEL PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.facebook.com/epmmanot

E-mail : contact@epm80.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 464 797 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	14	02/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/10/2026 10:45

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.